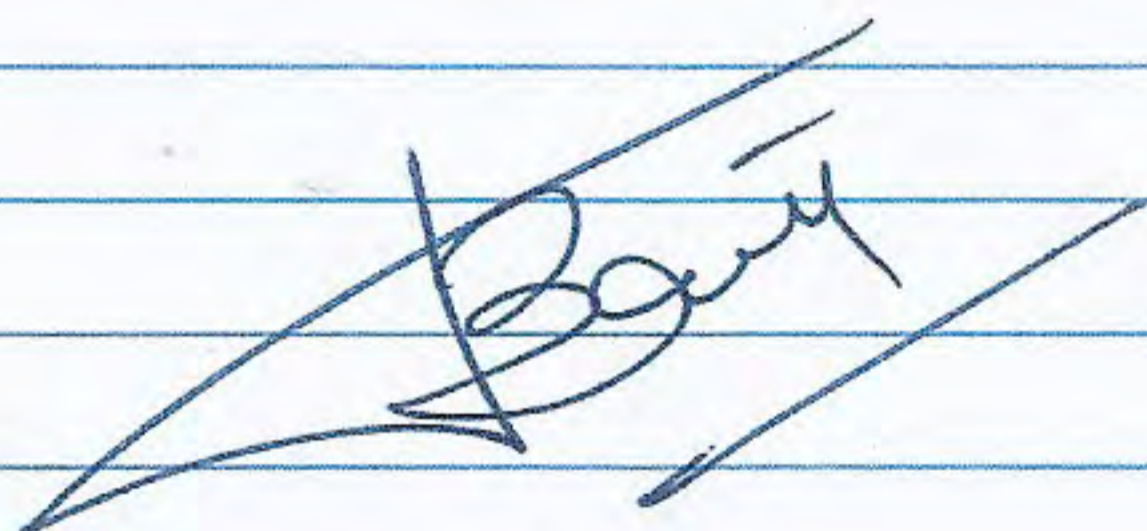


PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le mardi 8 novembre 2022 à 9,00 heures

Observations de M⁽¹⁾ François BARRÉS demeurant Saint Céré (46400) - Je souhaitais des informations sur l'implantation du parc photovoltaïque de Saint Jean Lespinasse, afin de m'assurer que le Dolmen du Causse de Bonne soit préservé - Les informations que vous m'avez données me permettent de mieux cerner le projet. Je suis rassuré de constater que le Dolmen est en dehors de l'emprise du projet. A toutes fins utiles je vous communique les coordonnées de l'emplacement de ce Dolmen : 448400268 - 1.853653. Mon avis sur la création de cette centrale photovoltaïque sur cette ancienne carrière par partie, et partie sur l'espace autour, je suis plutôt favorable. Par ailleurs il n'y a pratiquement pas de co-visibilité. Je précise que je circule sur les chemins de randonnées ~~et notamment sur~~ et je pense qu'elle ne sera pas visible ou très peu visible.



P. LAMOUREUX Albert, demeurant 15, place de la République 46400 Saint Céré.

Je suis le propriétaire de la parcelle n° 185 au lieu dit Causse de Bonne sur laquelle a été déposé un projet de Parc photovoltaïque. La surface totale est de 22ha500, mais la centrale solaire n'occupera qu'une partie.

Sur cette surface se trouve l'emprise de l'ancienne carrière. C'est moi-même qui exploitais cette carrière jusqu'en 1995. Sur la carrière il est dit dans le dossier qu'il se trouve une mare. Cela est faux, il ne s'agit pas d'une mare, mais de l'eau de pluie qui s'accumule et puis s'évapore. Pour moi aucun amphibien ne peut s'installer sachant que cette réserve d'eau ne dure pas très longtemps : les réserves d'eau éphémères on les appelle des "Lavaque" plutôt dans le département de l'Aveyron et parfois des "lacs de Saint Naphaisé" dans le Lot.